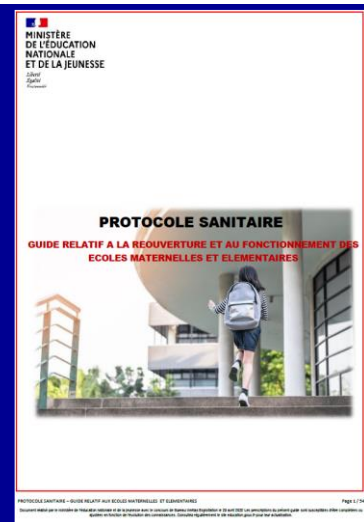




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Protocole sanitaire



Présentation des guides relatifs à la réouverture et au fonctionnement des écoles et des établissements scolaires

Sommaire

1. Le protocole

- a. Contexte
- b. Objectifs et composition
- c. Les 5 fondamentaux
- d. La capacité d'accueil

2. Les fiches thématiques

- a. Le nettoyage et la désinfection des locaux
- b. Les sanitaires
- c. L'accueil des élèves
- d. Les salles de classe
- e. La circulation des élèves et des adultes
- f. La demi-pension
- g. La récréation
- h. Les activités sportives et culturelles
- i. Les enseignements spécifiques
- j. Les internats
- k. Les personnels

3. Procédure de gestion d'un cas Covid-19

4. Questions - Réponses

1. Le protocole

Stratégie de déconfinement

- Fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.
- Réouverture progressive à compter du 11 mai 2020 pour les écoles et du 18 mai 2020 pour une partie des collèges.
- Stratégie de déconfinement (réouverture progressive sur la base du volontariat)
 - à partir du 11 mai 2020 pour les écoles maternelles et élémentaires ;
 - à partir du 18 mai 2020 pour les collèges des départements « verts » (en commençant par les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}) ;
 - à l'étude fin mai 2020 pour les collèges des départements « rouges » et les lycées.

Le protocole sanitaire :

- **Objectif** : présenter les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement dans le respect strict des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- **Cibles** : collectivités territoriales, services académiques, personnels de direction ainsi que l'ensemble des membres de la communauté éducative.
- **Composition** :
 - **Deux guides** : un guide pour les écoles maternelles et élémentaire et un autre pour les collèges et les lycées
 - **Supports de communication** : Affiches, vidéos, fiches.
- Guides issus des travaux d'un groupe technique composés d'agents de collectivités territoriales, de services académiques, d'inspecteur de l'éducation nationale, de directeur d'école et d'experts avec le concours du Bureau Veritas.
- **Composition des guides** :
 - Présentation des 5 fondamentaux ;
 - Evaluation de la capacité d'accueil ;
 - Fiches thématiques déclinant les mesures à prendre et les modalités de contrôle.

Les 5 fondamentaux du protocole sanitaire :

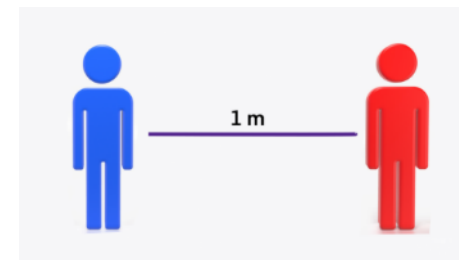
- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;
- La formation, l'information et la communication.

Maintenir la distanciation physique

Ce principe de maintien de distanciation physique d'au moins **1m entre chaque personne** permet d'éviter:

- les contacts directs ;
- une contamination respiratoire ou par « gouttelettes »,

Principe à décliner dans tous les contextes et dans tous les espaces



Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale **tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter** à l'école.

Application des gestes barrière

- En permanence, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace).
- Ils doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.



Application des gestes barrières

Lavage des mains

- Au moins 30s à l'eau et au savon liquide ou par une solution hydroalcoolique (sous la surveillance étroite d'un adulte à l'école) ;
- Séchage avec papier jetable ou air libre ;
- Lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après la récréation, avant et après les repas).

Port du masque

- Port obligatoire du masque « grand public » pour tout le personnel dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (encadrement des élèves les plus jeunes ou à besoins éducatifs particuliers, circulation, récréation, etc.).
- Port obligatoire du masque « grand public » pour les collégiens/lycéens dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (circulation, récréation, etc.).
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves en école élémentaire. Toutefois des masques seront à disposition pour répondre à des besoins ponctuels.
- Le port du masque est proscrit pour les élèves en école maternelle.

Ventilation des locaux

- De **manière systématique**, à minima 10 minutes avant l'arrivée des élèves

Limiter le brassage des élèves

- ❖ Limitation des croisements entre les classes et niveaux.
- ❖ Stabilité des classes et des groupes d'élèves.
- ❖ Organisation des journées et des activités scolaire adaptée.

Une attention particulière est portée sur :

- L'arrivée et le départ de l'école ;
- Les interours et circulation hors temps de classe dans les bâtiments ;
- Les récréations ;
- La demi-pension.

Le nettoyage et la désinfection

Essentiel dans la lutte contre la propagation du virus.

❖ Traitement des locaux avant la réouverture :

- Lieux non fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage habituel ;
- Lieux fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage approfondi avec désinfection.

❖ Traitement des locaux après la réouverture :

- Nettoyage approfondi au moins une fois par jour (y compris désinfection) ;
- Désinfection plusieurs fois par jour des zones fréquemment touchées.

La formation, l'information et la communication

Un plan de communication adapté à chacune des cibles :

- Les personnels ;
- Les parents ;
- Les élèves ;
- Les élèves en situation de handicap.

Des kits de communication adaptés à cet effet sont fournis par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Capacité d'accueil

Evaluer au préalable sa capacité d'accueil

- A partir d'une visite des locaux associant la collectivité territoriale ;
- A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs.

La capacité devra également être évaluée à l'aune des possibilités de désinfection des locaux.

Éléments de dimensionnement

- Organisation des salles de classe dans le respect de la distanciation physique.
- 4m² par personne, à l'exception des élèves placés en périphérie de la salle.
- Une classe de 50 m² permet d'accueillir 16 personnes.

Capacité à croiser avec les effectifs d'élèves pressentis d'une part et les effectifs des personnels (en présentiel et en distanciel) d'autre part.

2. FICHES THEMATIQUES

a. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels



Mesures à prendre

Avant la reprise :

- Si l'établissement était complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté au cours des 5 derniers jours, nettoyer selon le protocole habituel.

Après la reprise :

- Nettoyage approfondi en 2 étapes : nettoyage avec un détergent usuel ; puis désinfection à l'aide d'un virucide conforme à la norme EN 14476.
- Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Désinfection plusieurs fois par jour des surfaces fréquemment touchées.
- Désinfection adaptée des matériels collectifs et des salles spécifiques

b. Sanitaires



Mesures à prendre

Maintenir la distanciation physique :

- Organiser les temps de lavage des mains par groupe ;
- Gérer les flux d'élèves afin de respecter la distanciation de 1 m au moins.

Assurer l'hygiène, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

- S'assurer de l'approvisionnement en consommables (savon liquide, papier essuie mains) ;
- Ne pas utiliser d'essuie-mains en tissu ou à air pulsé ;
- Aérer fréquemment les locaux et/ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

c. ACCUEIL DES ELEVES



Mesures à prendre

Organiser les arrivées et canaliser le flux de personnes :

- Proscrire l'accès aux bâtiments à toute personne extérieure (parents, autres accompagnants,...) ;
- Privilégier une arrivée échelonnée (si l'offre de transport scolaire le permet) ;
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains).

Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée :

- Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant ou à défaut, en définissant un sens prioritaire de passage ;
- Matérialiser la distanciation par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières,...) ;
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

Assurer une communication :

- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

d. Aménagement des salle de classe



Mesures à prendre

Aménager la salle de classe de manière à **respecter la distanciation physique** :

- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et le bureau du ou des professeurs ;
- Éviter les configurations de table « face à face » ;
- Limiter les déplacements dans la classe.

Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe

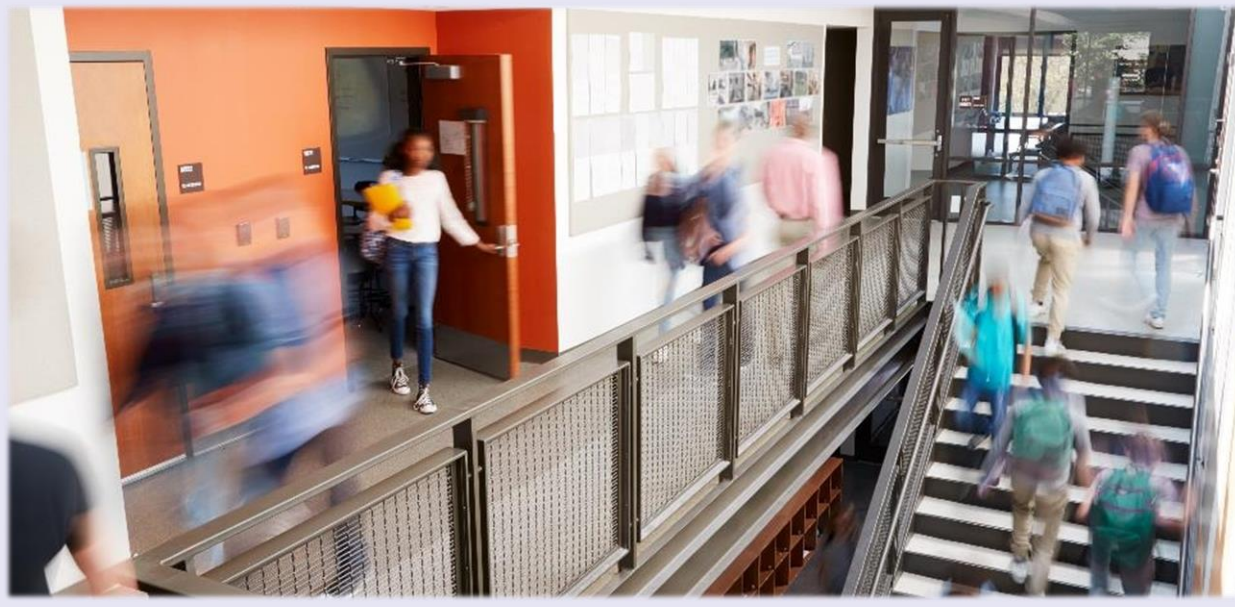
- Par exemple, par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

Veiller à limiter le brassage des élèves.

- Pour les établissements secondaires, le format « 1 classe = 1 salle » est à privilégier.

Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

e. La circulation des élèves et des adultes



Mesures à prendre

Définir un sens de circulation

- Privilégier le sens unique de circulation.
- Limiter les croisements.
- Prévoir dans les couloirs une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

Assurer la distanciation physique et fluidifier les flux

- Maintenir les portes intérieures en position ouvertes pour éviter les points de contact (lorsque cela est possible).
- Organiser les horaires de pause pour éviter les croisements.

Limiter le brassage

- Pour les établissements secondaires, limiter les changements de classe par les élèves.
- Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe. Privilégier le déplacement des personnels enseignants et non enseignants.

f. La demi-pension



Mesures à prendre

- En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements.
- Prévoir une adaptation des modalités de distribution.
- En cas de restauration dans la salle de classe, elle se fait sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas.
- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- Pour les établissements secondaires : proscrire l'utilisation des distributeurs automatiques de boissons et confiseries ou prévoir SHA.

g. La récréation



Mesures à prendre

Eviter les croisements de classes ou de niveaux:

- Echelonner les temps de récréation ;
- Adapter les temps en fonction de l'effectif présent ;
- Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent être désinfectées fréquemment.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).

Pour les établissements secondaires, condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves

Se laver les mains en début et fin de récréation (ou avec SHA).

h. Activités sportives et culturelles



Mesures à prendre

ACTIVITES SPORTIVES

- Limiter la pratique à des activités de basse intensité si distanciation non possible. La distanciation à respecter est de 5m pour la marche rapide et de 10m pour la course à pied
- Proscrire les jeux de ballons, les sport de contacts et les sports collectifs
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.

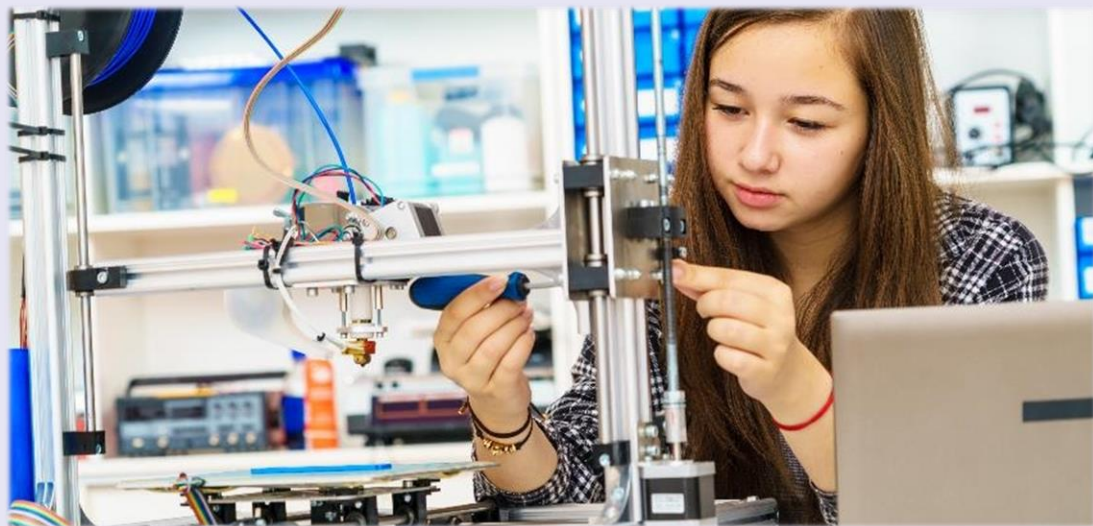
ACTIVITES CULTURELLES ET MANUELLES :

Pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires :

- Privilégier le matériel individuel ;
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels (projection des visites de musées virtuels....) ;
- Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ;
- Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.

Pour les établissements secondaires, adapter le fonctionnement des salles informatiques et des CDI en mettant à disposition du gel hydro alcoolique à l'entrée et en libre-service. Assurer une désinfection régulière adaptée.

i. Enseignements spécifiques



Mesures à prendre

Avant la réouverture des établissements scolaires, une réflexion doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques pour que le **maintien de la distanciation physique** et le **non-partage** des espaces de travail soient assurés.

Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves.

Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :

- Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel ;
- S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.

j. Internats



Mesures à prendre

Pour les élèves dont le retour à domicile quotidien est impossible. Privilégier un fonctionnement par semaine.

Organiser le nettoyage de l'internat avant réouverture et quotidien ensuite.

Organiser l'internat de manière à respecter la distanciation physique.

- Répartir les chambres en fonction des effectifs. Attribuer des chambres individuelles ou, à défaut, entre élèves du même groupe.
- Renforcer la sensibilisation des élèves.
- Veiller au bon équipement des sanitaires notamment en savon liquide et le cas échéant fournir aux élèves des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante.
- Limiter les déplacements dans l'internat.
- Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires.

Aérer et ventiler régulièrement les locaux.

k. Personnels



Mesures à prendre

Maintenir la distanciation physique dans les espaces de travail.

Assurer le nettoyage et la désinfection des espaces de travail.

Port du masque par le personnel lorsque la distanciation physique risque ne pas être respectée.

Informier, Communiquer et Former

- Réunion le jour de la rentrée pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.

Accueil/Vie scolaire

- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distanciation physique (plus d'un mètre entre les personnes).
- Privilégier la communication à distance.

3. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19



PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Avant la réouverture des établissements scolaires, la procédure de gestion d'un cas suspect sera communiquée aux parents d'élèves et au personnel.

Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre).

- La personne est immédiatement isolée avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.
- La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

La personne ne pourra revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un avis médical.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS POSITIF

En cas de test positif :

- Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts ainsi que les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Les locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui précèdent son isolement font l'objet d'un nettoyage approfondi minutieux.
- Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade sont informés.